



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de BOURBOURG

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

L'E.A.R.L. JANSSEN - siège social : chemin de l'Aven 59630 BOURBOURG - a déposé un dossier en vue d'une autorisation pour l'extension de l'élevage de volailles, à BOURBOURG chemin de l'Aven, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2111-1 Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc., de), à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3660

3660-a Élevage intensif de volailles ou de porcs : Avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles

Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale émis le 20 juillet 2017

L'enquête publique se déroulera dans la commune de **BOURBOURG** du **28 août 2017** au **28 septembre 2017 inclus**.

Monsieur Marc LEROY, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **BOURBOURG** : le **28 août 2017 de 9 heures à 12 heures**, le **6 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures**, le **16 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures**, le **21 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures** et le **28 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures**.

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture de la mairie de BOURBOURG, et à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans le registre ouvert à cet effet en mairie de BOURBOURG, ou pourront être exprimées par internet à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.